

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS**

**Séance du 27 septembre 2023**

Date de convocation : 21 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD

**LES HERBIERS** : Christophe HOGARD – Angélique RICHARD – Magali LOISEAU – Odile PINEAU - Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU – Jean-Marie GRIMAUD - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU

**MOUCHAMPS** : Patrick MANDIN – Sabine LOIZEAU

**LES EPESSSES** : Jean-Louis LAUNAY – Hélène POINGT-GASKA - Stéphanie PELTIER

**BEAUREPAIRE** : Elodie BRANGER – Jérôme GUERRY

**VENDRENNES** : Roseline PHILIPART – Pascal LALLEMAND

**MESNARD LA BAROTIERE** : Landry RONDEAU – Alexandra BEAUNÉ

**SAINT PAUL EN PAREDS** : Bénédicte GARDIN - Nicolas GRELET

**SAINT MARS LA REORTHE** : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 31

Nombre de conseillers votants : 37

Pouvoirs :

Luc SOULARD avait donné pouvoir à Christophe HOGARD

Roger BRIAND avait donné pouvoir à Odile PINEAU

Jean-Michel LUMEAU avait donné pouvoir à Patrick MANDIN

Sophie SIONNEAU avait donné pouvoir à Sabine LOIZEAU

Philippe ALBERT avait donné pouvoir à Hélène POINGT-GASKA

Franck GAUTHIER avait donné pouvoir à Jérôme GUERRY

Secrétaire de séance : Odile PINEAU

- **01. APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU BOCAGE VENDEEN** – Rapporteur : Patrick MANDIN

Les statuts du Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen ont été approuvés par arrêté préfectoral n°2018-DRCTAJ/3-239 en date du 6 juin 2018.



Il convient d'ajuster les statuts afin de prendre en compte le changement de dénomination d'un des membres du syndicat (Terres de Montaigu), la modification des critères de répartition des participations des EPCI et un changement de terminologie dans la rédaction des compétences en raison de la suppression de la marque « Vendée Vallée ».

- **les membres du Syndicat**

Il convient de substituer l'appellation « Terres de Montaigu - Communauté d'agglomération » à celle de « Communauté de communes Montaigu-Rocheservière ».

- **les compétences**

Il s'agit uniquement d'un changement de terminologie en remplaçant « Vendée Vallée » par « territoire » dans les compétences liées au tourisme, en raison de la suppression de la marque « Vendée Vallée ».

- **les critères de répartition des participations des EPCI**

Tous les membres du syndicat mixte contribuent aux dépenses de fonctionnement et d'investissement de celui-ci. Les participations des membres sont définies par le comité syndical selon les critères suivants :

- pour les dépenses relatives à la compétence « mise en œuvre et gestion du pôle touristique » : répartition des participations proportionnellement au nombre d'habitants (population DGF) et proportionnellement au nombre de lits,
- le comité syndical définira la pondération de ces deux critères. Et dans l'hypothèse où la participation d'un des membres au financement du pôle touristique venait à atteindre au moins un tiers du total des participations des EPCI, le comité syndical sera invité à délibérer à nouveau sur les critères de répartition,
- pour les autres dépenses : répartition des participations proportionnellement au nombre d'habitants (population DGF).

Compte-tenu de l'exposé qui précède,

Vu le projet de statuts modifiés ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la commission Finances / Administration Générale du 19 septembre 2023,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de l'Office du Tourisme du 20 septembre 2023,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 13 septembre 2023,

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de bien vouloir :

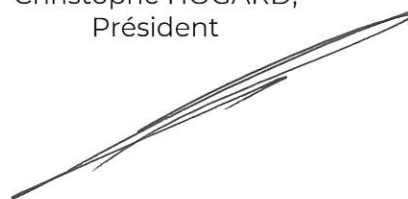
- approuver les statuts du Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen,
- notifier cette délibération au Président du Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Odile PINEAU,  
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD,  
Président



Transmis en Préfecture le : 04 OCT. 2023

Publié électroniquement le : 04 OCT. 2023

